



## Faim d'un autre commerce !



### Une légitime action syndicale

Aujourd'hui des productrices et producteurs du monde agricole se mobilisent. Pas n'importe quelles personnes, puisque ce sont des membres de la paysannerie.

Pas n'importe quels moyens puisqu'il s'agit d'interpeller directement l'administration en charge de la régulation des échanges internationaux de biens agricoles : la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI). Pas n'importe quel lieu, puisqu'ici Montreuil est le siège de notre direction générale.

Le syndicat **SOLIDAIRES Douanes soutient l'action** et se tient présentement aux côtés des camarades de la Confédération paysanne, ayant appelé à la mobilisation.



### Paysannerie, Douanes : face aux mêmes politiques subies...

La « haute » administration de la Direction générale est un instrument du démantèlement des protections commerciales pour l'agriculture.

En instigatrice zélée des abandons de missions, destructions de postes, désertification du territoire, elle réduit les moyens des personnels douaniers de terrain, partout :

- en régions, avec des départements abandonnés,
- dans les services à compétence nationale (SCN) et vocation nationale (SVN),
- et ici même pour les personnels rédacteurs de la direction générale.

**Cela ne sort pas de nulle part.**

**Cela découle des politiques nationales engagées il y a près de 40 ans, au profit d'instances supranationales.** La classe dirigeante française est le chantre du (déséqui)libre-échange dans les instances internationales.

C'est Jacques Delors à la Commission européenne dans les années 80-90, oeuvrant à l'Acte unique et au traité de Maastricht. C'est Pascal Lamy à l'organisation mondiale du commerce (OMC) au début des années 2000.

**Cela découle de renoncements voire d'acceptations syndicales, pour quelques petits bénéficiaires personnels.**

Le refus de la fatalité et des trahisons, avoir chevillé au corps l'intérêt général, c'est l'essence même de SOLIDAIRES Douanes, rassembler des personnes de tous horizons, refusant de trahir les intérêts des collègues et de la Collectivité.



### ... Nous poursuivons le même combat !

**Nous rejetons le (déséqui)libre-échange parce que doublement déséquilibré :**

- au sens quantitatif, avec une facilitation des exportations de l'agro-industrie aux dépens des cultures et élevages de proximité soucieux de l'environnement et du vivant ;
- au sens qualitatif, car cela relève d'un déséquilibre mental, fétichisant la marchandise, ne concevant l'échange international que sous le seul prisme de l'échange de biens.

**Nous soutenons :**

- **une souveraineté alimentaire**, au plus près des territoires, c'est-à-dire à minima au niveau national !
- **un commerce international équilibré** au niveau de la balance des paiements, en renouant avec les montants compensatoires, mesures éprouvées (avant l'Acte unique) !!
- **un renforcement massif de l'administration des Douanes**, au niveau des effectifs, des missions, et une primauté du droit national sur le droit communautaire afin que notre administration ait la légitimité juridique et démocratique de mesures de rupture !!!



### Régulation & coopération : l'émancipation par un commerce juste !

**Les travailleuses et travailleurs ne demandent pas l'aumône, elles et ils demandent les moyens de vivre de leur travail.** Avec la Confédération paysanne, SOLIDAIRES Douanes revendique un revenu digne, économiquement et socialement responsable, pour toutes et tous.

Ce n'est pas un mouvement corporatiste, c'est le gage d'une alimentation de qualité, souveraine et coopérative, toutes choses partagées par la population.

**Non au (déséqui)libre-échange ! Oui à la relocalisation des échanges et au marché régulé !**





# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Communiqué de presse

Bagnolet, le 25 avril 2024

## Fruits et légumes : la Confédération paysanne appelle à réguler les importations pour des prix rémunérateurs

La Confédération paysanne s'est mobilisée ce jeudi 25 avril pour défendre les productrices et producteurs de fruits et légumes, devant la Direction générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) à Montreuil.

Le rapide tour de petits supermarchés, généraliste ou spécialisé bio, réalisé par une cinquantaine de paysan·nes aux alentours de la DGDDI confirme le caractère systémique des importations à bas prix sur la fragilisation de notre revenu. Stop à la mise en concurrence des fraises espagnoles, des tomates marocaines, des champignons polonais, du miel ukrainien avec nos produits français aux normes plus protectrices des droits sociaux, de l'environnement et de la santé.

Face aux aléas climatiques et à la concurrence déloyale des importations, il est urgent de protéger le revenu de nos maraîcher·es et arboriculteur·rices, dont les surfaces ont diminué de 150 000 hectares en 20 ans. Des solutions existent et sont portées haut et fort par la Confédération paysanne :

- L'interdiction d'achat de nos produits agricoles en-dessous de nos prix de revient, assortie de la mise en place de prix minimum d'entrée sur le territoire national à hauteur de ce prix de revient, pour protéger structurellement le revenu paysan.
- L'arrêt des accords de libre-échange qui mettent en concurrence les paysan·nes du monde entier. Les récents accords de l'UE avec le Maroc, le Chili et le Kenya, les distorsions sociales et environnementales au sein de l'Union européenne sont un exemple frappant de l'abandon de la filière fruits et légumes. Nous avons au contraire besoin d'une harmonisation vers le haut des droits sociaux et des normes protectrices de l'environnement et de la santé des populations.
- Des moyens notamment humains à la hauteur pour les services des douanes et des contrôles pour lutter contre la concurrence déloyale et la francisation de produits importés, comme le revendique Solidaires Douanes qui appuie notre action.

Alors que la production française de fruits et légumes couvre à peine la moitié de notre consommation, et ne cesse de diminuer, protéger les paysan·nes de la concurrence déloyale d'importations à bas prix est une nécessité vitale.

Les prix minimum garantis en France assortis de prix minimum d'entrée sur le territoire national seraient fixés sur la base du prix de revient moyen français : charges de production + rémunération + protection sociale.

Leur mise en place est techniquement faisable et politiquement souhaitable. C'est une mesure qui protège à la fois les paysan·nes français et permet une solidarité avec les paysan·nes des autres pays, car elle encourage la hausse des conditions sociales et environnementales de production, ici et ailleurs.

Nous appelons les pouvoirs publics à prendre les mesures permettant un système économique équitable qui reconnaisse structurellement la valeur du travail paysan et régule les marchés pour un commerce international juste et en accord avec les enjeux de souveraineté alimentaire, d'emploi paysan, d'alimentation de qualité, de préservation de la biodiversité et de changement climatique.

### Contacts :

- Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- Thomas Gibert, secrétaire national : 06 65 24 66 4'
- Jonathan Chabert, responsable de la commission fruits et légumes : 06 42 84 46 01